

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CF85

présenté par

Mme Louwagie, M. Verchère, Mme Valérie Boyer, M. Forissier, M. Abad, M. Nury, M. Dive,
M. Kamardine, Mme Kuster, M. Lurton, M. de la Verpillière et M. Perrut

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.